

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 31 Août 2020

Délibération N° : 20200831 06

OBJET : Détermination du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 31 du mois d'Août, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 25/08/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique - MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – Nicolas TENOUX – Philippe RIBOT – Pauline ROUX.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Vu les articles R 123-6 et R 123-7 du Code de l'Action sociale et des Familles,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de déterminer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS d'Abriès-Ristolas, et ce, pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée au minimum de 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal, et de 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 voix Pour :

FIXE à quatre le nombre de membres élus en son sein, outre le maire, Président de droit,
FIXE à quatre le nombre de membres nommés par le Maire au sein des associations représentatives des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées, et d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

